

L'accord de pêche entre la Mauritanie et le Sénégal finalisé

Les ministres mauritanien et sénégalais de la Pêche ont finalisé, hier mercredi 19 décembre, la signature du protocole d'accord entre les deux pays. D'une durée d'un an, renouvelable, la nouvelle convention accorde au Sénégal 400 licences de pêche pour une capture de 50.000 tonnes de poissons pélagiques. Une bonne nouvelle pour les pêcheurs sénégalais de la région de Saint-Louis.

Les pêcheurs sénégalais de la région de Saint-Louis sont les premiers bénéficiaires de cet accord. Le texte leur accorde 400 pirogues. Le manque d'accord nous a causé beaucoup de problèmes, rappelle leur porte-parole, Mamadou Wade, aussi l'accord négocié « nous donne beaucoup de satisfaction ! ».

Les captures seront désormais débarquées en présence d'experts halieutiques mauritaniens. Ce sont des nouvelles clauses de l'accord que le ministre sénégalais des Pêches entend bien respecter. « Le gouvernement de la République du Sénégal prendra toutes les dispositions nécessaires pour le respect scrupuleux de ce que nous avons signé, nous assure Oumar Gueye, ministre des Pêches. Et prendra les dispositions nécessaires pour un bon séjour à Saint-Louis de ceux qui vont encadrer, surveiller, les débarquements.»

La reprise de la coopération en matière de pêche entre les deux pays va également soulager le marché mauritanien affecté par l'absence de pêcheurs sénégalais. Plusieurs usines de traitement du poisson sont à l'arrêt à Nouakchott. « Nous comptons beaucoup sur ces embarcations pour pouvoir travailler, nous explique Mamadou Niang, armateur mauritanien. Actuellement nous avons pas mal d'usines à l'arrêt par manque de matières premières.»

Les opérateurs mauritaniens sont autorisés à affréter des pirogues sénégalaises et leurs équipages pour les besoins de la consommation nationale en poissons.

